

MERETHIS – Service Ressources humaines

12. décembre 2006

Objet : Proposition de services

Madame, Monsieur,

Auteur d'une étude juridique sur les licences libres (« Option libre » : compatibilité entre contrats¹) réalisée sous la direction du professeur Michel Vivant, dans le cadre du Master Recherche Droit des Créations Immatérielles, je suis actuellement à la recherche d'un partenaire professionnel avec qui poursuivre en thèse. Si le sujet de celle-ci reste encore à définir précisément, l'axe restera probablement celui de la liberté contractuelle appliquée à la propriété intellectuelle – diverses variantes étant bien sûr possibles. J'ai décidé de poursuivre celle-ci par biais d'une convention cifre, mécanisme qui permet de proposer une collaboration avantageuse pour les deux parties : le doctorant cumule pratique et recherche orientées vers l'accomplissement de sa thèse, et son partenaire bénéficie d'un spécialiste – à temps plein ou partiel – en étant subventionné pour cela par l'État (dans les 15,000 €/an).

Les entreprises s'intéressent de plus en plus au phénomène du Libre, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale, allant jusqu'à fonder des projets viables fondés sur le Libre. L'État lui-même cherche à comprendre et accompagner cette culture numérique, plus ou moins émancipée grâce aux contrats que représentent les licences libres. J'ai aussi pu m'apercevoir des implications de ce phénomène en modélisant un consortium, réalisé sur un modèle inspiré du libre, pour le compte du CNRS, intitulé « Lakatos », lors d'un stage de plusieurs mois au service partenariat et valorisation de l'antenne Languedoc-Roussillon.

Passionné de musiques et de nouvelles technologies, j'ai la chance d'être présent dans la plupart des domaines bouleversés par la culture numérique : celui de l'informatique pure, en tant que membre de l'April, ainsi qu'en tant que cofondateur du projet *Veni, Vidi, Libri* « diffuseurs de licences libres » – association ayant pour objectif de promouvoir les licences libres et de faciliter le passage des oeuvres propriétaires (notamment logicielles, mais pas seulement) sous licences libres ; celui de l'art, en ma qualité de juriste et de musicien semi-professionnel. C'est ainsi que j'ai pu intervenir par exemple en octobre lors d'un colloque sur la musique libre et en novembre pour animer une table ronde sur l'art libre (lors des Trophées du libre, à Soisson). Je travaille en ce moment sur les licences de diverses entités du libre : comme le site *dogmazic* (anciennement musique-libre), *In libro veritas*, *Wikimedia* ainsi que le collectif *copyleft attitude* (auteur de la licence Art Libre – licence applicable aux oeuvres non logicielles, conseillée par la FSF ; et à leur recherche de compatibilité vis-à-vis des licences Creative Commons).

C'est dans ce contexte favorable à internet – les contrats sont assurément les grands gagnants de cette ultraconnectivité entre les internautes –, mais aussi à une recherche l'appréhendant, que je me permets spontanément de candidater parmi vos services pour réaliser une telle collaboration. Des intérêts convergents nous réunissent et je suis certain que celle-ci se révélerait être profitable à tous, quelle que soit la dimension du projet auquel je pourrai m'intégrer. Bien sûr, toute période préliminaire est envisageable tant qu'il s'agit d'une proposition sérieuse. Je suis par ailleurs facilement mobile et peux éventuellement alterner travail au domicile et en bureau.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire, Madame, Monsieur, en mes sincères salutations.

Bien cordialement

Benjamin JEAN

1 Disponible sur Internet, @ : <http://www.venividilibri.org/Articles/OptionLibre>